



GIGEAN

CONSEIL MUNICIPAL **DU 17 AVRIL 2019**

PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 11 avril 2019

PRESENTS (17) :

- Francis VEAUTE
- Sylvie PRADELLE
- Laurent BUORD
- Gaël FALLERY
- Pierre-Antoine DESPLAN
- Pascale SARDA
- Jean-Claude MARCEROU
- Francis SALIS
- Carine LEBOUTEILLER
- Stéphane LIMOUSIS
- Gislène GUERREAU
- Hafid MIMOUN
- Annie NEYRAND
- Jean BAPTISTE
- Hélène AUGÉ
- Pascale LARBI
- Jacques GALLAND

ABSENTS (10) :

- Marianne PIGASSOU
- Sandrine KLEIN-MAZERA
- Christian DEVAUX
- Alain BERTES
- Karine ESTEBE
- Nordine OULHADJ
- Chantal PUISSANT
- Thierry QUEAU
- Jean-Jacques MOLINA
- Micheline TALBOT

POUVOIRS (2) :

- Thierry BONNAVENC à Jean BAPTISTE
- Emmanuelle SALIS à Francis SALIS

SECRETAIRE: Gislène GUERREAU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 20 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-15 : IMMEUBLE 44 RUE BASSE – CESSION A SETE THAU HABITAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a procédé en novembre 2017 à l'acquisition d'un immeuble sis 44 rue Basse à Gigean (parcelle AR136) pour 68 000 euros en vue d'y réaliser un gîte d'accueil municipal pour les pèlerins.

Ce projet a finalement été réalisé dans un immeuble plus adapté et il est envisagé désormais de céder ce bien à l'Office Sète Thau Habitat à l'euro symbolique, en vue de la réalisation d'une opération de logement social, dans le cadre du programme inscrit dans notre Contrat de Mixité Sociale (acquisition-amélioration pour création d'un T4).

L'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques n°2019-113V493 du 17 avril 2019, joint à la présente délibération, évalue la valeur vénale de ce bien à 68 000 euros.

La Commune valorisera cette cession dans le cadre des dépenses déductibles du prélèvement SRU.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver la cession à l'euro symbolique de l'immeuble sis 44 rue Basse (parcelle AR136) à Sète Thau Habitat ;
- de l'autoriser à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-16 : CONVENTION RELATIVE AU PARTAGE DE LA BASE DE DONNEES DU SDIS 34 CONCERNANT LES ERP

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SDIS34 collecte des données relatives aux établissements recevant du public (ERP) du département de l'Hérault via le logiciel SIS WEB PREVENTION et souhaite mettre ces données à disposition des collectivités qui en font la demande.

Le SDIS propose donc à la Commune de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition de ces données. Elle précise notamment les modalités d'accès dématérialisé aux données, la gratuité de cette mise à disposition et la durée (5 ans).

Après avoir donné lecture de la convention, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver la convention relative au partage de la base de données du SDIS 34 concernant les ERP annexée à la présente délibération ;
- de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-17 : CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la police municipale et les forces de sécurité de l'État ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire de la Commune.

Une convention, établie conformément aux dispositions du I de l'article L.512-4 du code de la sécurité intérieure, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'État.

Pour l'application de la présente convention, les forces de sécurité de l'État mentionnées sont les militaires de la gendarmerie nationale, dont le responsable local est le commandant de la brigade de gendarmerie de BALARUC-LES-BAINS, territorialement compétent.

Après avoir donné lecture de la convention, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État annexée à la présente délibération ;
- de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-18 : PROGRAMMATION DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2019 – HERAULT ENERGIES

Monsieur le Maire indique au Conseil que, dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à Hérault Energies d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2019 les travaux suivants :

- remplacement des ballons fluos par des lanternes à LEDs sur la RD613 ;
- création de l'éclairage du parking de la future salle des arts martiaux ;
- extension de l'éclairage rue de Frontignan.

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant de l'opération est estimé à 78 798,22 euros HT dont :

- 30 000 euros à la charge d'Hérault Energies ;
- 48 798,22 euros à la charge de la Commune

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du compte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par Hérault Energies par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord des deux collectivités.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver la programmation annuelle des travaux présentée par Hérault Energies en annexe de la délibération ;
- de fixer la participation de la Commune, sous la forme d'un fonds de concours, à 48 798,22 euros ; montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif, et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour ;
- de s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense ;
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-19 : TRAVAUX RUE ET IMPASSE DE L'EVÊCHE – ELECTRICITE/ECLAIRAGE PUBLIC/TELECOM – HERAULT ENERGIES – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de travaux d'électricité, éclairage public et télécommunications concernant la rue et l'impasse de l'Evêché. L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité : 38 760,29 euros

Travaux d'éclairage public : 24 700,77 euros

Travaux de télécommunications : 18 290,80 euros

Total de l'opération : 81 751,86 euros

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : 13 081,60 euros
- la TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par Hérault Energies : 9 915,80 euros

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 58 754,46 euros

Monsieur le Maire propose donc au Conseil :

- d'approuver le projet de travaux rue et impasse de l'Evêché ;
- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et décrit en annexe de la présente délibération ;
- de solliciter les financements/subventions les plus élevés possible de la part d'Hérault Energies ;
- de solliciter Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux ;
- de prévoir de réaliser cette opération au second semestre 2019 ;
- de l'autoriser à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- de s'engager à inscrire au budget de l'année 2019 de la Commune en dépense, chapitre 21, article 2151 : la somme de 58 754,46 euros.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-20 : TRAVAUX RD613 – ELECTRICITE/ECLAIRAGE PUBLIC/TELECOM – HERAULT ENERGIES – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de travaux d'électricité, éclairage public et télécommunications concernant la RD613. L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité : 84 496,95 euros
 Travaux d'éclairage public : 103 618,09 euros
 Travaux de télécommunications : 69 213,46 euros
Total de l'opération : 257 328,50 euros

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : 28 517,72 euros
- la TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par Hérault Energies : 29 392,97 euros
- financement Hérault Energies sur les travaux d'éclairage public : 20 000 euros

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : 179 417,81 euros

Monsieur le Maire propose donc au Conseil :

- d'approuver le projet de travaux sur la RD613 pour un montant de 257 328,50 euros ;
- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus et décrit en annexe de la présente délibération ;
- de solliciter les financements/subventions les plus élevés possible de la part d'Hérault Energies ;
- de solliciter Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux ;
- de prévoir de réaliser cette opération au second semestre 2019 ;
- de l'autoriser à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- de s'engager à inscrire au budget de l'année 2019 de la Commune en dépense, chapitre 23, article 2315, opération 938 : la somme de 179 417,81 euros.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-21 : TARIFS – MISE A JOUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer dans les conditions suivantes le montant des tarifs, taxes et loyers applicables à compter du 1^{er} mai 2019.

Instauration de nouveaux tarifs pour l'utilisation de la nouvelle salle de réunion à l'étage de la salle polyvalente :

150 euros la journée,
 80 euros la demi-journée

TARIFS – TAXES – LOYERS	2017	2018
Droit de place au m ²	1,25	1.25
Marché artisanal		
Droit de place au m ² de 1 à 4 m ²	10,00	10,00
de 4,01 m ² à 8 m ²	15,00	15,00
au-delà de 8 m ²	20,00	20,00
Cimetière :		
Concession cimetière 6 m ²	840,00	1 000,00
Concession case Columbarium	570,00	570,00
Prestations funéraires	18,00	18,00
Loyers : Loyer crèche/an	57 400,00	57 400,00
Loyer antennes – téléphone : Orange	Indexé	Indexé
S.F.R	Indexé	Indexé
Bouygues et autres fournisseurs	Indexé	Indexé
Spectacles : spectacles ordinaires (adultes)	8,00	
ordinaires (enfants)	4,00	8,00
selon coût du spectacle	Maxi 16,00	Maxi 16,00
spectacles SAPERLIPOPETTE (enfants)	5,00	5,00

Périscolaire : Espace Jeunes participation max. aux sorties	12,00	12,00
Accompagnement à la scolarité (par an)	10,00	10,00
Photocopies : Associations (carte 1000 copies A4) N/B	40,50	41,00
Associations (carte 500 copies A4) couleur	40,50	41,00
Particulier A4 (la copie)	0,30	0,30
Particulier A4 (la copie) couleur	0,50	0,50
A4 (la copie recto/verso)	0,40	0,50
Copie doc. administratif A4	0,25	0,30
Copie doc. administratif support informatique	12,00	12,00
Copie doc. administratif par Internet	11,00	11,00
A3 (la copie)	0,40	0,50
A3 (la copie recto/verso)	0,50	0,60
Envoi d'un fax	0,50	0,50
Locations : <u>salle polyvalente, salle polyculturelle</u>		
1 journée (caution = location)	350,00	500,00
2 journées (18h) (caution = location)	550,00	700,00
pour apéritifs (jusqu'à 21 h – caution = 150 €)	180,00	200,00
aux entreprises locales et syndicats ½ journée (caution = location)	100,00	150,00
aux entreprises extérieures (caution = location)	170,00	250,00
aux personnes extérieures 1 journée (caution = location)	550,00	700,00
2 journées (18h) (caution = location)	930,00	1 000,00
<u>Location sono</u> salle polyvalente	65,00	65,00
<u>Salle latérale (salle polyvalente, salle de réunion Maison des associations):</u>		
pour apéritifs (caution = 150 €)	52,00	80,00
Arènes (caution = 150 €)	140,00	200,00
Salle de réunion étage la journée		150,00
Salle de réunion étage ½ journée		80,00
<u>Maison gîte d'étape (maison du pèlerin) :</u>	la nuit	15,00
	draps	5,00
<u>Location de matériel</u> : table / jour	2,50	2,50
banc / jour	1,25	1,25
chaise / jour	0,65	0,65
grand barnum/week-end (+ dépôt de garantie 1 000 euros)	150,00	200,00
petit barnum (+ dépôt de garantie 1 000 euros)		100,00
Eau potable (m³)	1,91	1,91
Encarts Publicitaires (format A5)-plaquette Info-tourisme	950,00	950,00
Page entière	480,00	480,00
Demi-page (14,8x10,6)	280,00	280,00
Quart de page horizontal (14,8x5,3) et vertical (7,4x10,6)	150,00	150,00
Huitième de page (7,4x5,3)		
Taxes : Taxe pour non création de parking	8 000,00	8 000,00
Plateau repas « avion »	8,44	8,40
Dépôt de garantie clé encodée court de tennis	20,00	20,00
RODP : Travaux sur des ouvrages du réseau de distribution du gaz par mètre	0,35/mètre	0,35/mètre
Vente de boissons dans le cadre des festivités communales :	1,00	1,00
Verre	1,00	1,00

Annule et remplace la délibération 2018-64 du 27 juin 2018.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-22 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Monsieur le Maire procède à la présentation du compte administratif et du compte de gestion de Monsieur le percepteur de Frontignan concernant le budget de la Commune pour 2018.

Le compte administratif et le compte de gestion font apparaître les résultats suivants :

RESULTAT DE CLOTURE compte Administratif 2017 :

- Investissement : 143 108,02 euros.
- Fonctionnement : 1 449 071,46 euros.
- Résultat : **1 592 179,48 euros.**

RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 PAR SECTION :

- Investissement.
 - Dépenses : 2 248 556,51 euros.
 - Recettes : 1 762 805,51 euros.
 - Résultat : 485 751,00 euros. (Déficit)
- Fonctionnement.
 - Dépenses : 5 469 362,28 euros.
 - Recettes : 6 365 751,07 euros.
 - Résultat : 896 388,79 euros. (Excédent)

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2018: 410 637,79 euros.

RESULTAT DE CLOTURE du Compte Administratif 2018 (Résultats 2017 + 2018)

- Investissement : - 342 642,98 euros
- Fonctionnement : 1 733 606,33 euros
- Résultat : **1 390 963,35 euros**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2019.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil pour permettre aux Conseillers municipaux de procéder au vote. Le Conseil élit Madame PRADELLE présidente de séance.

Il est proposé au Conseil Municipal, après constat de l'identité des valeurs avec les indications du compte de gestion, d'approuver, le compte administratif 2018 de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur VEAUTE ne participe pas au vote.

DELIBERATION N°2019-23 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à examiner le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles réalisées par la Commune au cours de l'exercice 2018. Ce bilan doit figurer dans les documents annexés au Compte Administratif 2018.

Entrées d'immobilisations 2018.

- ✓ Acquisition de terrains bâtis (article 2115) bien mobilier à titre onéreux :
 - Une parcelle de terrain avec construction destinée à être démolie, section BD numéro 333, située 9B avenue de Béziers d'une superficie de 87ca, pour un montant de 15 000,00 euros.
 - Une maison à usage d'habitation, section AR numéro 64, située 3 rue Eglise Vieille, d'une surface totale de 77ca, pour un montant de 175 000,00 euros.

Sorties d'immobilisations 2018.

✓ Cession à titre onéreux :

D'un terrain, parcelle de terre, section AH numéro 223, située place de la Vène, d'une surface totale de 65ca, pour un montant de 6 500,00 euros.

La lecture de ce bilan montre que pour l'exercice 2018, le montant des acquisitions (190 000,00 euros) est supérieur au montant des cessions (6 500,00 euros).

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles réalisées au cours de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-24 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2018 DE LA COMMUNE

L'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget 2018 de la Commune, afin de procéder à son report dans le cadre du budget 2019.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2019.

A la clôture de l'exercice 2018, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement

Dépenses (a)	5 469 362,28 €
Recettes (b)	6 365 751,07 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	896 388,79 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 R002 (d)	837 217,54 €
Résultat de clôture e=c+d)	1 733 606,33 €

Investissement

Recettes	Recettes N (a)	1 762 805,51 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté R001 (b)	143 108,02 €
	Recettes totales (c=a+b)	1 905 913,53 €
Dépenses	Dépenses N (d)	2 248 556,51 €
	Déficit N-1 investissement D001 (e)	€
	Dépenses totales (f=d+e)	2 248 556,51 €
Solde exécution (g=c-f)		-342 642,98 €
Restes à réaliser	Recettes	2 437 600,00 €
	Dépenses	3 543 601,28 €
	Solde (h)	-1 106 001,28 €
Besoin de financement de l'investissement (i=g+h)		1 448 644,26 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats	2018
Excédent de fonctionnement	1 733 606,33 €
Besoin de financement de l'investissement	-1 448 644,26 €
Solde global de clôture	284 962,07 €

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur :	2019
Au compte 1068	1 448 644,26 €
Dotations complémentaires au compte 1068	
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	284 962,07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée D 001	342 642,98€

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-25 : ACTUALISATION N°11 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N°926 CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE BEPOS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté le 5 mai 2015 délibération n°2015-47, la création d'un programme pluriannuel d'investissement « Construction d'un Groupe Scolaire » opération budgétaire n°926, pour un montant de 4 200 000,00 euros T.T.C.

Le 14 décembre 2016, délibération n°2016-112, le Conseil Municipal a adopté l'augmentation de l'Autorisation de Programme pour un montant de 2 400 000,00 euros T.T.C portant à 6 600 000,00 euros T.T.C l'opération budgétaire n°926 - actualisation n°3.

Lors de la séance du 19 décembre 2018, délibération n°2018-112, l'actualisation n°10 proposée au Conseil Municipal était une augmentation des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2018 (+163 545.36 euros), ainsi qu'une prolongation de la durée de validité de l'autorisation de programme d'un exercice budgétaire supplémentaire et une nouvelle répartition des crédits de paiement prévisionnels.

L'actualisation n°10 de l'autorisation de programme n°926 prenait la forme ci-dessous :

Création d'un Groupe Scolaire	A.P.	C.P 2015	C.P 2016	C.P 2017	C.P 2018	C.P 2019 prévisionnels	C.P 2020 prévisionnels	C.P 2021 prévisionnels
	6 600 000 €	27 000 €	15 000 €	805 600 €	1 100 000 €	1 000 000 €	2 152 400 €	1 500 000 €

L'actualisation n°11 proposée au Conseil est une augmentation des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2019 (+ 455 000,00 euros) et une nouvelle répartition des crédits de paiement prévisionnels sur l'exercice 2020 (-450 000 euros) ; ce projet d'actualisation n°11 prend la forme suivante :

Création d'un Groupe Scolaire	A.P	C.P 2015	C.P 2016	C.P 2017	C.P 2018	C.P 2019 prévisionnels	C.P 2020 prévisionnels	C.P 2021 prévisionnels
	6 600 000	27 000	15 000	805 600	1 100 000	1 455 000,00	1 697 400,00	1 500 000

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2019.

Pour rappel les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'actualisation n°11 de l'autorisation de programme n° 926 et des crédits de paiement y afférents ;
- de préciser que les reports des crédits de paiement se font automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice n+1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-26 : ACTUALISATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N°929 AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté par délibération n°2015-80 du 12 novembre 2015 la création d'un programme pluriannuel d'investissement « Aménagement d'aires de jeux » opération budgétaire n°929, pour un montant de 135 000,00 euros T.T.C.

Au cours de la séance du 19 décembre 2018, délibération n°2018-113, le Conseil Municipal a adopté l'actualisation n°2 qui était une augmentation des crédits de l'autorisation de programme (AP) + 15 000 euros passant l'opération de 135 000 euros à 150 000 euros et des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2018 (+15 000€).

Cette actualisation n°2 prenait la forme suivante :

Aménagement d'aires de loisirs	A.P	C.P 2015	C.P 2016	C.P 2017	C.P 2018
	150 000,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €

L'actualisation n°3 proposée au Conseil Municipal correspond à une augmentation de l'autorisation de programme (A.P) + 41 000 euros passant l'opération n° 929 à 191 000 euros et une augmentation d'une année supplémentaire de l'autorisation de programme

L'actualisation n°3 prend ainsi la forme suivante :

Aménagement d'aires de loisirs	A.P	C.P 2015	C.P 2016	C.P 2017	C.P 2018	C.P.2019
	191 000,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €	15 000,00 €	60 000,00 €	41 000,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2019.

Pour rappel, les crédits de paiement constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'actualisation n°3 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement y afférents ;
- de préciser que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice n+1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-27 : ACTUALISATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N°933 ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°2017-15 du 22 février 2017 la création d'une autorisation de programme (A.P) pluriannuel d'investissement et crédit de paiement (C.P) l'opération n°933 « Modernisation de l'Eclairage Public » pour un montant de 384 000,00 € T.T.C.

Au cours de la séance du 11 avril 2018, le Conseil Municipal a adopté l'actualisation n°2 de l'autorisation de programme – Eclairage Public- qui correspondait à une révision à la hausse des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2018 (+ 50 000 €), une réduction des annuités de l'autorisation de programme de huit exercices (2017-2024) à sept exercices (2017-2023) et une nouvelle répartition des crédits de paiement prévisionnels ouverts sur les exercices budgétaires suivants.

L'actualisation n°2 de l'autorisation de programme prenait la forme ci-dessous :

Eclairage Public	A.P	C.P 2017	C.P 2018	C.P 2019 prévisionnels	C.P 2020 prévisionnels	C.P 2021 prévisionnels	C.P 2022 prévisionnels	C.P 2023 prévisionnels
	384 000 €	98 800 €	90 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €

L'actualisation n°3 proposée au Conseil est une augmentation des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2019 (+ 15 000 €) et une nouvelle répartition des crédits de paiement prévisionnels ouverts sur les exercices suivants.

Cette 3^{ème} actualisation de l'autorisation de programme n°933 prend la forme subséquente :

Eclairage Public	A.P	C.P 2017	C.P 2018	C.P 2019 prévisionnels	C.P 2020 prévisionnels	C.P 2021 prévisionnels	C.P 2022 prévisionnels	C.P 2023 prévisionnels
	384 000 €	98 800 €	90 000 €	55 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'actualisation n°3 de l'opération de programme n°933, hausse des crédits de paiement ouverts sur 2019;
- de préciser que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice N+1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-28 : ACTUALISATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) N°938 REQUALIFICATION DE LA RD613

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°2018-12 du 24 janvier 2018 la création d'une autorisation de programme (A.P) pluriannuel d'investissement et crédit de paiement (C.P) l'opération n°938 pour un montant de 1 800 000,00 € T.T.C.

Lors de la séance du 19 décembre 2018, délibération n°2018-117, le Conseil Municipal a adopté l'augmentation des crédits ouverts sur l'exercice 2018 et une augmentation d'une année de l'autorisation de programme ainsi que la nouvelle répartition des crédits de paiement prévisionnels.

L'actualisation n°2 prenait ainsi la forme suivante :

REQUALIFICATION RD 613	A.P	C.P 2018	C.P 2019 prévisionnels	C.P 2020 prévisionnels	C.P 2021 prévisionnels
	1 800 000,00 €	320 000,00 €	440 000,00 €	840 000,00 €	200 000,00 €

L'actualisation n°3 proposée au Conseil est une réduction des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2019 -140 000 euros et une nouvelle répartition des crédits de paiement prévisionnels.

L'actualisation n°3 prend la forme ci-dessous :

REQUALIFICATION RD 613	A.P	C.P 2018	C.P 2019 prévisionnels	C.P 2020 prévisionnels	C.P 2021 prévisionnels
	1 800 000,00 €	320 000,00 €	300 000,00 €	840 000,00 €	340 000,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'actualisation n°3 de l'autorisation de programme n°938 et la nouvelle répartition des crédits de paiement prévisionnels ;
- de préciser que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice N+1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-29 : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUELLE ET DES CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) « DEPLOIEMENT CLIMATISATION ECOLES » OPERATION BUDGETAIRE N°940

En application de l'article L.2311-3 du CGCT, la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP). Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés sur plusieurs années. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme correspondantes.

Cette création d'autorisation de programme portera budgétairement le numéro d'opération n°940 consiste à doter l'ensemble des groupes scolaires de climatisation et regroupera l'ensemble des études (bureau d'études, SPS, contrôle technique) et travaux (aménagement) nécessaires à la réalisation de ce projet.

Considérant que les travaux relatifs à cette opération seront étalés sur quatre exercices budgétaires (2019-2022). Qu'ainsi afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur l'exercice 2019 et d'individualiser les crédits de paiement nécessaires à cette opération, l'Autorisation de Programme et la répartition des crédits de paiement prennent la forme suivante :

DEPLOIEMENT CLIMATISATIONS ECOLES	A.P	C.P 2019	C.P 2020 prévisionnels	C.P 2021 prévisionnels	C.P 2022 prévisionnels
	395 000 €	65 000 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'autorisation de programme et des crédits de paiement y afférents ; opération n°940,
- de préciser que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice n+1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-30 : ANNULATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT

Conformément au décret 97-175 du 20 février 1997 et à l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose d'annuler les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) dont la réalisation est terminée ou dont les travaux ne seront pas lancés :

- Annulation de l'opération n°921 – Revitalisation du Cœur de Ville- AP d'un montant de 1 391 742,93 €, les travaux sont terminés ;

Vu les articles L.2311-3 et 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler l'autorisation de programme suivante opération n°921;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-31 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions complémentaires suivantes en tenant compte des montants déjà attribués par la délibération antérieure n°2019-07 en date du 6 février 2019.

Nom de l'organisme bénéficiaire	Subventions versées délibérations n°2019-07	Subventions versées dans le cadre de la présente délibération	Subventions de l'exercice 2019
OCCE Ecole Paul-Emile Victor	8 000,00 €	176,00€	8 176,00 €
OCCE Ecole Haroun Tazieff	21 000,00 €	462,00	21 462,00 €

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser par anticipation les subventions susmentionnées.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-32 : AIDE FINANCIERE FORFAITAIRE VERSEE AUX APPRENTIS VIA LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence d'un fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Ce fonds est mis en place en vue de développer l'accès aux contrats d'apprentissage en attribuant une aide forfaitaire visant à couvrir les frais inhérents à l'entrée en apprentissage.

Cette aide d'un montant forfaitaire de 1 525 euros est versée par le FIPHFP à l'apprenti, via l'employeur public.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le versement de cette aide financière destinée aux apprentis afin de faciliter l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-33 : PARTICIPATION DES COMMUNES A L'ACQUISITION DE TESTS PSYCHOLOGIQUES POUR LE RESEAU D'AIDES SPECIALISEES POUR LES ELEVES EN DIFFICULTES (RASED)

Le R.A.S.E.D couvre un secteur constitué regroupant Balaruc-le-Vieux, Montbazin, Poussan et Gigean. Madame BLANC-LAFORET, psychologue scolaire, souhaite remplacer la WPSSI III devenue obsolète par le test WPSSI IV.

Le coût de l'investissement s'élève à 1 579,14 euros.

La dépense est répartie au prorata de la population DGF 2018 des communes, de la manière suivante :

- Balaruc-le-Vieux 2 742 habitants 232,75 €,
- Montbazin 3 111 habitants 264,08 €,
- Poussan 6 211 habitants 527,22 €,
- Gigean 6 539 habitants 555,07€,

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver la présente répartition par commune des frais d'acquisition du test WPSSI IV.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019-34 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BP 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines dépenses ou recettes n'ont pas été prévues au Budget Primitif de la Commune et qu'il convient d'apporter les modifications nécessaires.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 avril 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Prévisionnel 2019, qui s'établit dans les conditions suivantes :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 /2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Niveau de vote	Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
011		Charges à caractère général		
	60632	F. de petit équipement	3 500,00 €	
	611	Contrats prestations services	11 800,00 €	
	6161	Assurances multirisques	-5 802,55 €	
	6188	Autres frais divers	1 500,00 €	
	627	Services bancaires et assimilés	649,55 €	
		Sous-Total 011	11 647,00 €	
012		Charges de personnel		
	64118	Autres indemnités	-28 000,00 €	
	64131	Rémunérations	28 000,00 €	
	64168	Autres emplois d'insertion	-26 246,00	
	6417	Rémunérations des apprentis	7 000,00	
	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	500,00	
		Sous-Total 012	-18 746,00 €	
014		Atténuations de produits		
	739115	Prélèvement au titre art, 55 loi SRU	-24 489,08 €	
			-24 489,08 €	
73		Impôts et taxes		
	73111	Taxes foncières et d'habitation		57 562,00 €
		Sous-Total 73		57 562,00 €
74		Dotations et participations		
	7411	Dotation forfaitaire		829,00 €
	74121			11 490,00 €
	74127	Dotation de Solidarité Rurale		1 399,00 €
	7478	Dotation Nationale de Péréquation		19 836,00 €
		Autres groupements		
		Sous-Total 74		33 354,00 €
022		Virement à la section d'investissement	122 704,08 €	
		Sous-total 023	122 704,08 €	
TOTAL de la section de Fonctionnement			91 116,00 €	91 116,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
021		Virement de la section de fonctionnement		122 704,08 €
		Sous-Total 021		122 704,08 €
10	10223	Dotations, fonds divers et réserves TLE		-4 500,00 €
		Sous-Total 10		-4 500,00 €
13	1321	Subvention d'investissement Etat & établissements nationaux		509 796,00 €
		Sous-Total 13		509 796,00 €
21		Immobilisations corporelles		
	2111	Terrains nus	-8 000,00 €	
	2115	Terrains bâtis	-15 000,00 €	
	2128	Autres agencements et aménagements de terrain	-10 051,48 €	
	21312	Bâtiments scolaires	1 965,15 €	
	21318	Autres bâtiments publics	76 300,00 €	
	2132	Immeubles de rapport	-14 500,00 €	
	2151	Réseaux de voiries	149 500,00	
	2188	Autres immobilisations corporelles	12 786,41	
		Sous-Total 21	193 000,08 €	
Opération n° 926		Création d'un Groupe Scolaire		
	2313	Constructions	455 000,00 €	
		Sous-Total Opération 926	455 000,00 €	
Opération n°929		Aires de loisirs		
	2312	Agencements et aménagements de terrains	41 000,00 €	
		Sous-Total Opération 929	41 000,00 €	
Opération n°933		Eclairage Public		
	2315	Installation matériel et outillages techniques	15 000,00 €	
		Sous-Total Opération 933	15 000,00 €	
Opération n°921		Revitalisation du Cœur de Ville		
23	2315	Installation matériel et outillages techniques	-1 000,00 €	
		Sous -Total Opération n°921	-1 000,00 €	
Opération n°938		Requalification RD 613		
23	2313	Constructions	-140 000,00 €	
		Sous-Total 23	-140 000,00 €	
Opération n°940		Déploiement Climatisation Ecoles		
23	2315	Installation matériel et outillages techniques	65 000,00 €	
		Sous-Total 23	65 000,00 €	
		TOTAL de la section d'investissement	628 000,08 €	628 000,08 €

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.